

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 9 | JUIN 2021

ÉDITORIAL

Clap de fin... de législature



La législature 2018-2021 touche à sa fin. Le corps électoral courtisan sera appelé aux urnes cet automne pour élire un nouveau Conseil municipal.

Les partis politiques régionaux n'étant plus très actifs, particulièrement à l'échelon communal, je me permets de me substituer à eux pour lancer un appel à la population, afin de débusquer des candidates et des candidats potentiels.

Mes différents mandats, notamment au sein du comité de la Conférence des Maires, du Conseil du Jura bernois ou encore du Grand Conseil m'ont fait prendre conscience à quel point le passage dans un exécutif communal est important, tant il est riche en enseignement. Le travail est varié, concret et permet d'acquérir une excellente compréhension de l'organisation d'une

commune et de chaque échelon politique de notre pays.

Les communes, base pyramidale du système politique suisse, sont en lien direct avec la population pour répondre à ses besoins les plus élémentaires: évacuation des eaux usées, déchets, routes, éclairage public, aménagement du territoire, école, école à journée continue, home, centre de jeunesse, etc.

Le Conseil municipal a beaucoup de cartes en main pour influencer l'avenir du village, particulièrement ces prochaines années qui seront marquées par de conséquents investissements.

Certes, la chose publique se complexifie par un afflux grandissant de nouvelles lois. Cependant, les élus peuvent s'appuyer sur une administration forte, au bénéfice de formations de base et de formations continues de très grande qualité.

Si vous avez du temps, que vous aimez défendre votre opinion tout en respectant celle des autres, si vous avez le sens du consensus, si vous appréciez l'échange pour faire émerger des idées novatrices, si l'initiative est innée en vous, si vous appréciez les contacts avec la population, les communes voisines, les offices cantonaux ou encore les entreprises, vous êtes les candidates et les candidats idéaux.

L'administration communale et votre serviteur se tiennent très volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

N'hésitez pas à déposer une liste cet automne. L'électeur vous en sera très reconnaissant.

*Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court*



Bienvenue à Christelle Neukomm



La procédure visant à engager une Administratrice des finances ou un Administrateur des finances est arrivée à son terme. Le Conseil municipal a nommé Madame Christelle Neukomm, 28 ans, de Sorvilier. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} septembre 2021.

Pas moins de 53 candidatures ont été déposées dans le délai prévu à cet effet. Suite à une série d'auditions et d'exercices de mise en situation auxquels chaque candidat-e retenu-e a été confronté-e, le choix du Conseil municipal s'est porté sur Madame Christelle Neukomm. Née en 1992, cette dernière est domiciliée à Sorvilier. Elle est titulaire d'un Bachelor en Droit économique obtenu en 2018 à la Haute école de gestion Arc de Delémont et Neuchâtel (formation en emploi). Son travail de Bachelor ayant pour titre « La réinsertion professionnelle des personnes à l'aide sociale » lui a valu la note de 6 et le prix du Domaine économie et service de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), récompensant le meilleur travail de Bachelor de la volée.

Madame Neukomm connaît le monde communal puisqu'elle y a effectué un apprentissage d'employée de commerce (commune de Malleray, de 2009 à 2012) et y a ensuite travaillé partiellement comme employée d'administration jusqu'en 2014. Depuis août 2012, Madame Neukomm occupe

un poste de Secrétaire-comptable au sein du Service social Centre-Orval, à Malleray (SSCO).

La Municipalité de Court se réjouit d'accueillir Madame Neukomm au sein de son personnel. En sa qualité d'Administratrice des finances, Madame Neukomm aura pour tâche de gérer les finances communales et tous les aspects qui y sont liés. De par sa position de cadre, elle assurera également, en cas de besoin, la suppléance du Secrétaire municipal.

Madame Neukomm remplacera Madame Monique Horisberger, Administratrice des finances depuis le 1^{er} janvier 2003. Cette dernière profitera d'une retraite bien méritée à compter du 1^{er} février 2022. La Municipalité de Court remercie d'ores et déjà Madame Horisberger pour son engagement sans faille en faveur de la collectivité courtisane.

Bastien Eschmann, Secrétaire municipal



PROTECTION DE LA POPULATION

Dangers naturels : nouveau plan d'urgence



En 2018, la Municipalité de Court a été informée par l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM) qu'elle devait élaborer un plan d'urgence relatif aux dangers naturels. Dans le Jura bernois, onze communes ont dû réaliser un tel plan. Les frais du projet ont été répartis entre la Confédération (50%) et la commune (50%).

Réalisé en collaboration avec l'OSSM, le bureau d'étude RWB Berne SA et EcoEng SA de Prêles, le commandant du corps des sapeurs-pompiers Montoz et le responsable communal en charge du dicastère de la protection de la population, ce projet a eu pour but d'analyser les dangers naturels et d'évaluer les risques. Tout le territoire de Court a été analysé par des visites sur le terrain.

Pour chaque endroit pouvant être dangereux, une fiche a été réalisée, informant sur les objectifs de la mission, les mesures à prendre, le besoin en personnel et le matériel. Chaque fiche comprend un plan de situation, ainsi que des photos expliquant les observations et les mesures à prendre.

Le dossier complet est désormais à disposition du corps des sapeurs-pompiers Montoz, ce qui lui permettra de prévenir et de prendre les mesures en cas de fortes intempéries, de crues et de glissements de terrains.

Planification d'urgence de la commune de Court

Le Petit Pré

PHASE JAUNE	Mission 150
Origine du danger / site: La Petit Pré	Processus: Crue, embâlage
Objectif de la mission:	
Surveiller le niveau d'eau du Petit Pré aux différents endroits	
Surveiller le toit	
Surveiller le bassin de débordement	
Surveiller le danger de formation d'une retenue d'eau	
La direction d'urgence doit être en accord avec la situation sur le terrain	
Mesures:	
1. Observer le niveau d'eau du Petit Pré	
2. Contrôler le toit et le bassin de débordement	
3. Contrôler le danger de formation d'une retenue d'eau et éventuellement dégager les grilles	
Besoins en personnel:	Besoins en matériel:
2 SP	- 1 véhicule
	- Moyen de communication
	- Torche, lampe à piles

Legende:

- Observer / surveiller
- Utilisation d'outils (pelle, pioche, fourche)
- Séculaire (véhicule / à pied)

Carte des dangers:

- Danger faible
- Danger moyen
- Danger conséquent

Date de création: 28.03.2020 | Auteur: Sapeurs-pompiers Montoz / Commune de Court / OSSM / RWB Berne SA / EcoEng SA
Date de révision:

Exemple d'une fiche

Planification d'urgence de la commune de Court

Sécurité:	Liens:
Radios: SP - Météo	
Quais:	Instructions relatives à la file de la mission:
Durée: 10 min	Rapport au commandement et au retour du matériel à l'entrepôt

Date de création: 28.03.2020 | Auteur: Sapeurs-pompiers Montoz / Commune de Court / OSSM / RWB Berne SA / EcoEng SA
Date de révision:

Ce plan d'urgence devra être mis à jour régulièrement et sera modifié après la réalisation du projet de réaménagement de la Birse qui doit diminuer les risques sur le territoire communal.

Claude Bérout, Conseiller municipal en charge du dicastère de la protection de la population

Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 28 juin 2021,
à 20 heures

Où ? Halle de gymnastique

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2020
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 220'000 francs (subventions non déduites) relatif à l'étude du projet de rénovation et d'agrandissement de la halle de gymnastique et à l'étude du projet de chauffage à distance (ce montant de 220'000 francs concerne les études jusqu'à l'obtention des permis de construire y relatifs)
3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 2'050'000 francs dont à déduire les subventions de 1'730'000 francs (coût net à charge de la commune 320'000 francs) pour le projet d'aménagement des eaux des ruisseaux des « Fontaines » et du « Petit Pré » (crédit d'engagement approuvé

par les urnes en date du 28 septembre 2014)

4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 370'000 francs pour l'aménagement de rampes d'accès au cimetière et de 20 places de parking supplémentaires aux abords du cimetière (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 19 décembre 2016)
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 160'000 francs pour l'aération et la ventilation de deux salles du centre communal (grande salle et réfectoire) (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 18 décembre 2017)
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 195'000 francs pour la réfection d'un secteur du chemin de Savaronne (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 18 décembre 2017)

7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 200'000 francs pour l'aménagement de 20 places de stationnement dans le cadre du plan de quartier en vigueur « Les Ravières – Les Condémines » (secteur PP5) (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 18 juin 2018)
8. Information concernant le financement, entre les années 2009 et 2014, du projet d'écoquartier Sur Frête (objet refusé en Assemblée municipale du 10 mars 2014)
9. Information concernant la bibliothèque municipale
10. Communications du Conseil municipal
11. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2020 (point 1) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

FINANCES

Subventionnement en faveur de l'environnement



L'Assemblée municipale du 7 décembre 2020 a accepté le règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement. Ce règlement et son ordonnance entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Cette aide financière vise à soutenir le remplacement d'installations à énergie fossile par des installations à énergie renouvelable, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à soutenir toute mesure permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation d'énergie des bâtiments.

Seules des initiatives prises sur le territoire communal de Court pourront être soutenues, quel que soit le lieu de domicile du demandeur. Ce financement

spécial sera alimenté par la redevance que le ou les fournisseurs d'électricité versent annuellement à la commune de Court. La priorité sera donnée aux projets touchant à des résidences principales. Les projets destinés aux résidences secondaires seront quant à eux soutenus sous condition que les réserves du financement spécial soient suffisantes.

La demande de subvention devra nécessairement être déposée avant la réalisation du projet. Les travaux ou achats ne pourront débuter avant l'octroi de la subvention, sous peine de la perdre. La demande devra être contenue dans une lettre motivée, datée et signée. S'agissant de la motivation, il y aura lieu d'indiquer en quoi le projet répond à au moins un des buts du financement. La ou les offres liées au projet devront être jointes à la demande. Toute



demande incomplète ne pourra donner lieu à une subvention.

La subvention communale correspondra aux 20 % du coût brut du projet mais, au maximum, à 5'000 francs. Il est fait usage du terme « coût brut » pour souligner que les éventuels subventionnements (fédéral, cantonal) ne seront pas déduits pour le calcul de la subvention communale. Le fait de scinder un projet en plusieurs sous-projets par contre, pour obtenir davantage de subventions, ne sera pas autorisé. Le versement de la subvention interviendra une fois que les travaux seront terminés. La personne ayant déposé la demande se devra de fournir les factures originales et un décompte final, sans quoi le versement ne pourra intervenir.

Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court

Et plouf !



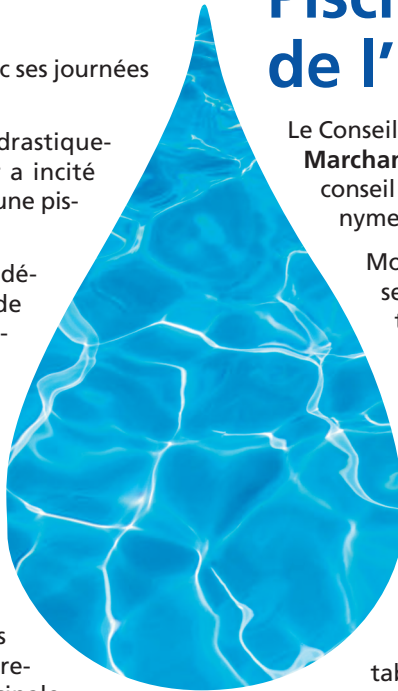
La période estivale approche, avec ses journées ensoleillées et chaudes.

La situation sanitaire limitant drastiquement les possibilités de voyager a incité plusieurs propriétaires à installer une piscine dans leur jardin.

En sachant que certaines piscines, mêmes démontables, requièrent l'octroi de permis de construire, nous profitons ici de vous présenter la réglementation applicable :

- Pour les piscines non chauffées d'une superficie de moins de 15 m² et pour celles, chauffées, dont le volume n'exécède pas 8 m³ (ou 8000 litres), aucun permis de construire n'est nécessaire.
- Pour des piscines plus grandes, l'octroi d'un permis est nécessaire.

Les personnes potentiellement concernées sont priées de se mettre en conformité en prenant contact avec l'administration municipale. Cette dernière se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 032 497 71 10 ou à l'adresse contact@court.ch.



Jacques Frei

Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme

Piscine couverte de l'Orval SA

Le Conseil municipal de Court félicite Monsieur **David Marchand** pour son accession à la présidence du conseil d'administration de la nouvelle société anonyme « Piscine couverte de l'Orval SA ».

Monsieur Marchand, domicilié à Court, représente la commune au sein de ce conseil. Il est titulaire du brevet fédéral de comptable/contrôleur de gestion et dispose d'une très grande expertise en gestion d'entreprises et finances. Il a occupé le poste de chef de la division administrative de la Fédération de l'industrie horlogère suisse FH à Bienne de 1990 à 2019 et est actuellement à la tête de la société Dymaxconsulting Sàrl, active dans les domaines de la comptabilité, de la finance, de l'expertise et des ressources humaines.

Tout le meilleur à lui et à la nouvelle société !



Conseil municipal

Animations mobiles de l'AJR



Ce mercredi 19 mai 2021, le bus de l'Action Jeunesse Régionale (AJR) était stationné sur la place Virelore pour le plus grand bonheur des jeunes de la commune de Court.

Après tant d'aléas lors de la saison 2020, quel plaisir de se retrouver en extérieur, de partager un moment hors du contexte scolaire ou familial, tout en garantissant les mesures de sécurité et de protection...

L'équipe professionnelle de l'AJR propose aux

jeunes de 6 ans à 18 ans, des activités et des animations ludiques, sportives et artistiques le mercredi après-midi.

C'est plus d'une vingtaine de jeunes, parfois accompagnés de leurs parents, qui ont profité de cette après-midi ludique en plein air. Une parenthèse ô combien appréciée et utile pour les jeunes qui leur permet d'échanger et d'expérimenter le vivre ensemble sous une autre forme...

Malgré la météo capricieuse, tout un chacun a pris du plaisir à jouer, dessiner et se défouler dans une ambiance conviviale. En témoignent les petits mots glissés dans la boîte à souvenirs pour cette année spéciale d'anniversaire, les 15 ans de l'AJR !

«Merci beaucoup pour tout l'AJR, vous êtes trop cool pour les jeunes! Vous prenez du temps pour nous! L'AJR c'est trop bien!» Naomi



«Merci beaucoup pour les jeux, vous êtes trop cool, cool, cool! Je viens chaque fois depuis que j'ai 7 ans, je crois... Voilà merci beaucoup.» Talia

Les animations mobiles du mercredi après-midi se dérouleront jusqu'au 27 octobre 2021 dans les communes membres de l'AJR qui n'ont pas de centre d'accueil. Le programme détaillé, ainsi que le plan de protection sont consultables sur le site internet de l'AJR: www.a-j-r.ch

Pour l'AJR :
Cécile Maitre, Pierre-Alain Basso



Rénovation et agrandissement de la halle de gymnastique et chauffage à distance



Comme chacun-e a pu le constater, lors de la prochaine Assemblée municipale du lundi 28 juin 2021, il sera demandé aux citoyen-ne-s de se prononcer sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 220'000 francs.

Ce crédit concerne l'étude du projet de rénovation et d'agrandissement de la halle de gymnastique et l'étude d'un chauffage à distance. Ce montant qui, au premier regard peut paraître colossal, mérite quelques explications. Tout d'abord et c'est un élément très important, ce crédit doit nous mener à l'obtention des permis de construire. Cette manière de procéder a pour avantage non négligeable d'éviter toute surprise lorsque les citoyen-ne-s se prononceront par les urnes sur l'octroi des crédits nécessaires à l'agrandissement et la rénovation de la halle gymnastique (plusieurs millions de francs) et à la construction d'un chauffage à distance. Les citoyen-ne-s auront la certitude que le projet voté pourra se réaliser tel quel, du fait que les permis de construire seront, au moment de la votation, déjà octroyés. D'autres communes ont fait la mauvaise expérience de demander le crédit aux citoyen-ne-s avant l'obtention du permis de construire. Cette erreur a engendré des modifications du projet assez conséquentes qui n'entraient plus dans le crédit accepté par les citoyen-ne-s, d'où des augmentations considérables du prix, ce que le Conseil municipal veut absolument éviter.

Ce crédit de 220'000 francs comprend les éléments suivants: 120'000 francs

sont des frais d'architecte, y compris la part de l'ingénieur. Cette somme permettra l'élaboration de plans, le calcul des coûts et les démarches en vue de l'obtention des permis de construire. 40'000 francs (dont à déduire un éventuel subventionnement du canton à hauteur de 50 %) sont dédiés à l'avant-projet du chauffage à distance. Cette étude ne comprend pas seulement le remplacement des installations actuelles des bâtiments communaux, mais aussi l'élargissement du chauffage à des privés dans les quartiers avoisinants et l'intégration de panneaux solaires ou d'autres formes d'énergie renouvelable. Ce projet doit viser à économiser l'énergie dans le cadre d'une utilisation raisonnée de ressources locales. Le fait d'étudier ces différentes variantes, ainsi que l'ouverture aux privés sera une bonne carte de visite pour notre village dans cette période de transition énergétique. 20'000 francs est la somme prévue pour les émoluments et taxes inhérents aux deux permis de construire (chauffage à distance et agrandissement, rénovation de la halle). 20'000 francs sont des frais de géomètre, de notaire, de radiation et de création de droits de passage, et les derniers 20'000 francs, soit le 10 % de la somme totale sont des divers et imprévus.



Chauffage actuel de la halle de gymnastique et des écoles

Durant ce premier semestre 2021, tous les utilisateurs réguliers de la halle de gymnastique ont été rencontrés afin de définir leurs besoins précis. Une liste de ces besoins à l'attention de l'architecte a été élaborée. Celle-ci comprend diverses conditions, telles que les surfaces nécessaires au rangement du matériel, des vestiaires, à la cuisine, et bien d'autres éléments. Nous sommes persuadés que le fait d'avoir associé tous les utilisateurs réguliers permettra de réaliser un projet qui conviendra au plus grand nombre. Enfin, ce projet devra bien sûr être compatible avec le plan financier de la commune.

Le Conseil municipal et en particulier tous les utilisateurs de la halle de gymnastique remercient d'avance les citoyens pour leur soutien à ce grand chantier. Vu l'état de la halle de gymnastique et en tenant compte du fait que les chauffages actuels au mazout et à l'électricité des bâtiments municipaux devront être changés ces prochaines années, il est maintenant temps de réaliser ce projet.

Notre population et les élèves de nos écoles méritent de disposer d'infrastructures dignes de ce nom. Vu l'état du bâtiment et vu la transition énergétique, le temps n'est plus à la tergiversation mais à la réalisation.



Halle de gymnastique



Les élèves et autres usagers n'auront plus à descendre le matériel de sport depuis la scène.

Daniel Bueche
Conseiller municipal en charge
du dicastère des infrastructures

Stop aux sacs taxés déposés à même le sol

Ces derniers temps, il a été constaté que des sacs taxés étaient déposés à côté des conteneurs semi-enterrés, à même le sol. Ces derniers étaient souvent éventrés par des animaux sauvages.

Lorsqu'un conteneur semi-enterré est rempli, les habitant-e-s doivent déposer leurs sacs dans un autre conteneur du village, quitte à devoir se déplacer un peu. La commune dispose de treize conteneurs semi-enterrés, soit un de plus que ce qui avait été requis par Celtor SA. Le volume à disposition est donc largement suffisant pour éviter que des sacs taxés soient déposés sur le domaine public.



Les habitant-e-s sont prié-e-s de faire preuve de civisme et de respecter cette règle. Tout nouveau sac déposé à côté d'un conteneur semi-enterré sera désormais analysé en vue de retrouver son

propriétaire. Ce dernier se verra dénoncé à la Police cantonale.

Merci à chacune et à chacun pour sa compréhension.

Déchets encombrants ≠ tout et n'importe quoi

Lors de la tournée de ramassage des objets encombrants, nous constatons que des déchets qui n'ont rien à voir avec des encombrants sont déposés par des habitant-e-s. Voici un petit tour d'horizon des pratiques qui ne sont conformes :



Les sacs noirs sont interdits. Seuls des sacs taxés peuvent être utilisés et ces derniers doivent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés du village et non lors de la tournée de ramassage des déchets encombrants.



Le matériel électronique, tel qu'ordinateurs, écrans, etc., doit être apporté dans une entreprise de recyclage (Celtor SA par exemple) ou dans un magasin vendant ce type de matériel. Ce n'est pas du matériel incinérable, raison pour laquelle il ne peut pas être intégré aux déchets encombrants.



Les pneus ne sont pas des objets encombrants. Ils doivent être éliminés par leur propriétaire directement dans une décharge appropriée (Celtor SA par exemple).

En ce qui concerne le carton, ce dernier doit être déposé lors de la tournée de ramassage du carton et non lors de celle des déchets encombrants.

Dernière remarque : tous les déchets qui peuvent être éliminés via un sac taxé (17, 35, 60 ou 110 l) doivent l'être et ne peuvent pas être déposés lors de la tournée de ramassage des objets encombrants.

Statistiques des déchets 2020

Les chiffres figurant dans la colonne « kg/habitant·e » représentent le nombre de kilogrammes par habitant de la commune par déchets collectés. Quant à ceux figurant dans la colonne « moyenne kg/habitant·e », ils représentent la moyenne de toutes les communes du périmètre Celtor par déchets collectés.

	Total Court (t)	Kg/habitant·e	Moyenne kg/habitant·e
Ordures	276,15	194,47	168,53
Encombrants	68,68	40,36	51,09
Balayage	16,29		
Tournées vertes	250,98	176,74	150,29
Compost déposé directement chez Celtor SA (commune et particuliers)	25,03		
Papier	45,41	31,97	33,55
Carton	25,55	17,99	18,40

DÉCHETTERIE COMMUNALE DE COURT

Verre	55,58 t
Huiles usagées	1,8 t
Fer blanc	4,22 t
Ferraille (benne)	5,94 t



Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge
du dicastère de l'hygiène publique

Dépose-minute

Ces dernières années, le Conseil municipal, ainsi que la commission scolaire, en collaboration avec les enseignant-e-s, ont amélioré la sécurité des enfants autour des écoles. Un dépose-minute a été mis en place à l'arrière du grand collège, des bacs à fleurs ont été placés au Nord des bâtiments pour protéger le passage des élèves. En outre, des dessins ludiques ont été peints au sol.

De manière générale, les enfants et leurs parents respectent très bien les consignes de sécurité et les élèves ne courent aucun risque d'accidents avec les véhicules autour de nos écoles. Ce-

pendant, ces derniers temps, nous avons remarqué des comportements dangereux de certains parents. C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler les principales règles de sécurité :

- Les enfants doivent être déposés à l'arrière des écoles, au dépose-minute.
- Les véhicules ne doivent pas dépasser la ligne jaune au sol et s'aventurer dans la cour de l'école.
- N'entreprendre aucune marche arrière au dépose-minute.

Idéalement, comme le précisent chaque année la direction et les enseignant-e-s, les enfants devraient se rendre le plus

possible à pied à l'école, ce qui leur permettrait de prendre un bon bol d'air frais et se changer les idées.



Par ailleurs, comme son nom l'indique, un dépose-minute est mis à disposition pour déposer les enfants et repartir directement. Nous remercions tous les parents pour leur collaboration, ainsi que les élèves, pour la mise en pratique des règles de sécurité.

*Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du
dicastère de l'instruction publique*

Révision totale du plan d'aménagement local



Depuis quelques années et comme la loi le lui impose, le Conseil municipal s'attèle à la révision totale du plan d'aménagement local de la commune (PAL).



À bout touchant, il a décidé, l'année dernière, de revoir quelque peu sa copie, en incluant un nouveau projet: celui du développement du quartier de la gare. Pour rappel, un article a été publié à ce sujet dans la dernière édition du journal communal.

Face à ce nouveau projet à étudier et au départ en retraite des deux mandataires de la commune (spécialistes en urbanisme), le Conseil municipal s'affaire actuellement à rechercher un nouveau

prestataire (bureau d'urbanistes) appelé à le conseiller et à l'accompagner dans la finalisation du projet de révision du PAL.

Avant de foncer tête baissée avec un nouveau partenaire, le Conseil municipal a choisi de se laisser un tout petit peu de temps et de faire appel à l'association pour l'aménagement du territoire « **EspaceSuisse** » pour obtenir un regard neutre et objectif sur l'urbanisme à Court et ses enjeux futurs.

Une fois le rapport d'EspaceSuisse sur la table du Conseil municipal, il s'agira pour ce dernier de rédiger un cahier des charges spécifiant ses attentes dans le cadre de la poursuite du processus de révision du PAL et de l'envoyer à plusieurs bureaux d'urbanistes actifs en Suisse, dans le but d'obtenir de leur part des offres (appel d'offres). Le Conseil municipal pourra ensuite choisir son nouveau partenaire urbanistique et finaliser la révision du PAL (incluant la réflexion concernant le projet de la gare).

À noter également qu'en parallèle de l'implication d'EspaceSuisse, la commune a eu la chance de pouvoir solliciter

URBi^{plus} ?

Le programme URBi^{plus} de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) soutient les communes du canton de Berne aussi bien pour les questions conceptuelles ou méthodologiques que pour les problématiques concrètes liées à l'urbanisation. Ce programme repose sur les trois éléments suivants :

1. Information et conseil aux communes
2. Subventions cantonales destinées au soutien des procédures visant à garantir la qualité de l'urbanisation interne
3. Echanges d'expériences

ter gratuitement un autre avis via le programme cantonal URBi^{plus}. Les experts mandatés par le canton ont pu faire part de leurs remarques quant à l'avenir de l'urbanisme à Court, ce qui est particulièrement bienvenu en cette période charnière.

Gageons que ces démarches entreprises permettront d'aboutir à un PAL réfléchi, tenant compte des réalités locales et des attentes de la population. Ce projet est captivant et nous ne manquerons pas de revenir à vous pour de plus amples informations.

*Jacques Frei
Conseiller municipal en charge
du dicastère de l'urbanisme*

EspaceSuisse, l'Association pour l'aménagement du territoire. Elle informe, conseille et soutient les cantons, les villes, les communes, les entreprises et les organisations pour toutes les questions liées à l'aménagement du territoire. EspaceSuisse met en réseau les acteurs de l'aménagement du territoire et de la planification des transports, de l'architecture et du droit. Elle s'engage en faveur d'un développement territorial durable.

www.espacesuisse.ch/fr

30 ans du VTT Montoz !

C'est le 14 janvier 1991, avec quatorze membres fondateurs que le VTT Montoz a vu le jour à l'hôtel de l'Ours à Court. Une équipe motivée et passionnée, ayant pour but de transmettre le plaisir de monter et dévaler les pentes de notre région avec des vélos tout terrain, est entrée en piste. Le club allie plaisir et partage plutôt que compétition. En fouillant dans les archives, le président a retrouvé des statuts concernant un « Vélo-Club Court » ayant existé dans notre commune de 1916 à 1986.

Actuellement, le comité est composé de Messieurs Laurent Käzrig (président), Micaël Aellig (vice-président), Lucien Gasser (caissier) et Mathias Gasser (entraîneur). Fort de 75 membres actifs, plusieurs entraînements ont lieu par semaine qui sont regroupés par âges. La formation des plus jeunes met l'accent sur le plan technique mais également sur le respect de la nature et des autres usagers sur les chemins.

Chaque année, le VTT Montoz organise une sortie annuelle « découverte des beaux sentiers » pour les jeunes et les adultes. Nul doute que cette activité pourra être organisée encore de nombreuses années avant d'avoir découvert toute la beauté de notre pays. Le club VTT Montoz a également organisé deux manches du championnat suisse de VTT en 1991 et 1992. La Pumptrack, appréciée par la jeunesse de notre village, fait également partie de leur réalisation.

En cette année d'anniversaire, qui sera fêtée modestement mais dignement, le comité organisera une fondue à la forêt avec ses membres actuels, les membres fondateurs et les anciens présidents.

Je remercie le club VTT Montoz pour son investissement auprès de notre jeunesse et lui souhaite un joyeux anniversaire ! Toute personne intéressée à rejoindre le club peut prendre contact avec le président, Monsieur Käzrig, à l'adresse électronique laurent.kaenzig@bluewin.ch.



Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du
dicastère des affaires culturelles



AFFAIRES CULTURELLES

Fête du 1^{er} août 2021

Si les nouvelles règles sanitaires le permettent, la fête du 1^{er} août sera organisée par le Club des Patineurs de Court à la patinoire. À l'heure de la rédaction de ces quelques lignes, la décision quant à la tenue ou non de la fête n'a pas pu être prise. Nous vous donnerons de plus amples informations dès que possible.

Quoiqu'il arrive, le Conseil municipal a décidé d'organiser le feu d'artifice, comme l'année dernière. Je remercie d'ores et déjà les membres du CP Court pour leur dévouement. Nous espérons nous retrouver pour fêter notre beau pays et partager à nouveau un moment convivial ensemble.

Nouveauté : marche gourmande

Après une année 2020 sans fête de village, le comité d'organisation de la fête espérait que 2021 permette enfin de pouvoir apporter un peu de festivités dans la localité.

Ce début d'année, bien qu'encourageant dans l'assouplissement des mesures sanitaires, nous a contraints à annuler l'édition sous sa forme traditionnelle prévue en juin. Cependant, les sociétés sportives du village, ne s'avouant pas vaincues et dans un élan solidaire, ont décidé de mettre sur pied une manifestation différente et exceptionnelle.

L'idée de la marche gourmande s'est très vite imposée, permettant ainsi aux organisateurs de gérer le nombre de participants, de les répartir sur un parcours tout au long d'une journée avec des départs échelonnés, et surtout de pouvoir amener à nouveau un peu de vie sociale au village.

Cette marche se déroulera autour du village et sera pourvue de six à sept arrêts, où les participants pourront manger différents plats ou spécialités locales. La distance totale sera d'à peu près 10 km. Il s'agira d'une marche sans grand dénivelé destinée à un grand public. Cependant, comme le parcours sillonnera petites routes et parfois un sentier, l'accessibilité ne peut pas être garantie aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes.

Les détails de cette journée, ainsi que les informations liées à l'inscription des participants seront communiqués d'ici fin juin sur la page Facebook de la fête du village.

Le comité se réjouit d'ores et déjà du soutien de la population et garantit que toutes les mesures sanitaires seront mises en œuvre pour que la manifestation se passe dans les meilleures conditions et surtout dans la bonne humeur.

AGENDA

Agenda local 2021

26 juin	Marché artisanal – marcheartisanalcourt.ch
28 juin	Assemblée municipale
3 juillet	Friture à l'emporter de la société des pêcheurs de Court
31 juillet	Marché artisanal
26 août–5 sept.	Estivales musicales
28 août	Marché artisanal
11–13 sept.	Tir à l'arc préhistorique au stand de tir (Manche du championnat d'Europe)
25 septembre	Marche gourmande de l'union des sociétés
25 septembre	Marché artisanal
26 septembre	Tir de clôture au stand de tir
30 octobre	Marché artisanal
30 octobre	Vente de la paroisse réformée
27 novembre	Marché artisanal
1 ^{er} –24 décembre	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
5 décembre	Friture de la Société des pêcheurs de Court
6 décembre	Assemblée municipale
6 décembre	Saint-Nicolas (Unicomart)
8 décembre	Ouverture des prélocations pour la saison théâtrale 2022

Plus de détails sur www.court.ch.